

Démarchage, arnaques et malfaçons dans le secteur de la rénovation : comment ne pas se faire avoir ?

Votre téléphone ne cesse de sonner pour vous proposer des travaux pour 1 € ou l'installation de panneaux photovoltaïques ? La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) appelle à une grande vigilance lors de démarchage ou dans les foires et salons tant les arnaques sévissent dans le secteur de la rénovation.

Les offres à 1 €

Financées via le dispositif des **Certificats d'Economie d'Énergie** (CEE ou « primes énergie »), l'isolation à 1 € a été proposée pendant plusieurs années, permettant d'aider de nombreux habitants à baisser leurs factures et améliorer leur confort. Les entreprises pouvaient mobiliser elles-mêmes ces primes qui étaient bonifiées pour les ménages modestes, permettant ainsi de couvrir le coût des travaux d'isolation.



Crédit photo : Wilfried MAISY - FLICKR

Les offres à 1 € sont ainsi devenues incontournables tant le matraquage était permanent : **démarchage téléphonique abusif**, publicités sur les réseaux sociaux...

Mis à part ce démarchage incessant, certaines entreprises peu scrupuleuses ont profité de ce dispositif pour gagner davantage d'argent en bâclant les travaux d'isolation. De nombreux retours d'expériences témoignent ainsi de **fraudes et de malfaçons** : surfaces non isolées, isolants mal répartis ou recouvrant des conduits de cheminée ou des appareils électriques créant ainsi des risques d'incendie. Il est même arrivé que les travaux d'isolation à 1 € génèrent des primes sans même avoir été effectués !

Ce dispositif à 1 € n'est aujourd'hui plus en place car les primes énergie ont fortement diminué. Pourtant, certaines entreprises continuent de les proposer, il est alors fort probable que ces propositions cachent une, voire plusieurs fraudes.

Pour ce qui est des offres de chauffage à 1 € (notamment pompe à chaleur), il s'agit en réalité d'un montage financier mobilisant d'autres aides destinées aux ménages (MaPrimeRénov', CEE coup de pouce). Comme il existe des plafonds de subvention, un reste à charge à 1 € est donc impossible sans fraudes. Sans oublier que les pompes à chaleur installées sont très souvent de mauvaise qualité et sous-dimensionnées pour les logements.

Gare au démarchage, foires et salons !

Outre les arnaques liées aux dispositifs à 1 €, le secteur de la rénovation énergétique, qui est en constante évolution, génère un volume conséquent de plaintes venant de consommateurs trompés ou induits en erreur par des professionnels peu scrupuleux. Il faut notamment être particulièrement vigilant dans le cas de démarchage ou sur des foires et salons où les offres proposées se trouvent être dans de nombreux cas des arnaques : devis incompréhensibles, crédits camouflés, mensonges sur les qualifications RGE, réalisation de prestations parfois non conformes etc.

Pour rappel, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est strictement **interdit depuis la loi du 24/07/2020**. Malgré tout, nos téléphones continuent de sonner, voire même de plus en plus.

Sur les salons et foires, certains professionnels peuvent être très insistants pour faire signer des bons de commandes présentant des **offres mensongères** souvent chères (mais avec des réductions exclusives en signant sur le salon !), non adaptées, avec des crédits aux taux exorbitants (alors qu'il est possible de mobiliser un ecoprêt à taux zéro !). Dans certains cas, ces entreprises ne sont même pas certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), ce qui ne permet pas de mobiliser les aides annoncées !

C'est pourquoi il est primordial d'être vigilant sur ces offres et d'être bien conseillé avant d'accepter ce type de proposition.

Suite à une série de contrôles des dossiers MaPrimeRénov', il a été observé qu'un dossier sur 3 était frauduleux !

L'Etat recense en effet de nombreux cas où des entreprises ont usurpé l'identité de personnes pour faire des demandes fictives grâce aux informations fiscales recueillies (souvent lors de démarchage), mais aussi des travaux réalisés ne correspondant pas aux travaux déclarés (équipements installés moins performants que ceux facturés, surfaces isolées moins importantes...).

Astuces pour éviter les arnaques

- 1. Méfiez-vous du démarchage !** Et tout particulièrement des entreprises prétendant être mandatées par un organisme public car les services publics ne démarchent jamais. Il n'existe donc pas d'Agence Régionale de l'Isolation par exemple !
- 2. Ne donnez jamais vos informations personnelles (bancaire et fiscale) lors d'un démarchage ou sur un site internet.** Et n'oubliez pas que lors d'un démarchage à domicile, vous avez 14 jours de droit de rétractation !
- 3. Ne signez jamais de devis ou bon de commande sur des salons ou foires !** Une entreprise qui insiste pour vous faire signer sur le salon est très souvent synonyme d'arnaque. De plus, vous n'avez pas de droit de rétractation sur un salon !
- 4. Privilégier les entreprises locales certifiées RGE**, qualification nécessaire pour bénéficier des aides financières. Il est recommandé de demander plusieurs devis pour comparer les prix, mais aussi les solutions proposées.
- 5. Contacter un conseiller France Rénov' pour vous aider à y voir plus clair** dans les propositions qui vous sont faites, qu'elles soient à 1€ ou non ! C'est un service neutre, gratuit et indépendant qui pourra vous aider à sélectionner les entreprises et analyser vos devis.

Le Pôle Rénovation Conseil vous accompagne !

Le Pôle Rénovation Conseil est l'**Espace Conseil France Rénov' du Pays Beaunois**, service public de la rénovation énergétique. Il vous aide à :

- Définir votre projet en identifiant les travaux les plus pertinents à réaliser dans votre logement
- Faire vos choix entre les différentes solutions techniques
- Identifier toutes les aides aux travaux que vous pouvez mobiliser et vous accompagne dans vos démarches
- Sécuriser votre projet en vérifiant la conformité des devis et des travaux envisagés

Vous pouvez échanger avec un conseiller par téléphone ou en rendez-vous à Beaune, Nolay, Chagny, Échenon, Pouilly-en-Auxois et Gevrey-Chambertin.



Plus d'info au 03 80 24 55 60 ou polerenovation@paysbeaunois.org

Des aides en fortes augmentations en 2024 !

Pour répondre à l'explosion du coût des travaux, l'Etat a décidé de fortement augmenter ses aides financières aux projets de rénovation énergétique performants en 2024, qui pourront aller de **30 à 90 % de subventions** en fonction des revenus !

De plus, pour diminuer le nombre de fraudes des entreprises et aider les habitants à monter leur projet, ce nouveau dispositif d'aide rendra obligatoire le suivi des ménages par un **Accompagnateur Rénov'**, dont la prestation sera également subventionnée par l'Etat. Pour plus d'informations, **contactez le Pôle rénovation Conseil !**